

**Intervention de la Représentante de la principauté d'Andorre,  
Mme l'Ambassadeur Imma Tor Faus au débat de l'Assemblée  
Générale de la *Mission Opérationnelle Transfrontalière***

**(Mulhouse, 14-15 juin 2006)**

(1) Monsieur le Président, Madame l'Adjointe au Maire, Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur pour moi de représenter la principauté d'Andorre à cette Assemblée Générale de la *Mission Opérationnelle Transfrontalière*, avec Mme Eva Descarrega, directrice des Affaires bilatérales et Union Européenne au Ministère des Affaires étrangères, de la Culture et de la Coopération. En adhérant à cet organisme, l'Andorre veut donner un signal clair de sa volonté de développer les relations de proximité dans tous les domaines.

La principauté d'Andorre, qui a accédé à la pleine souveraineté en 1993, s'est affirmée ces dernières années en tant qu'Etat, en tissant les liens de coopération indispensables et légitimes avec les gouvernements des pays voisins et avec l'Union Européenne.

(2) L'accession de l'Andorre à la personnalité internationale a été le couronnement de sept cents ans d'histoire pacifique, au cours desquels le peuple andorran a lentement posé les jalons de la maîtrise de son destin. Sept siècles d'une histoire placée sous le signe de la Co-souveraineté.

Quelques rappels historiques s'imposent pour comprendre la trajectoire du « Pays des Pyrénées » jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle. Ceux qui connaissent déjà l'histoire andorrane me pardonneront, mais j'ai souvent eu l'occasion de constater la méconnaissance de notre pays en France.

En 1278, par un accord dit de « paréage », l'Andorre est soumise à la double suzeraineté de l'Evêque d'Urgell et du Comte de Foix. En 1598, le Comte de Foix devient Roi de France sous le nom d'Henri IV, puis les droits passent au Chef de l'Etat français. Parallèlement, le peuple andorran s'organise. Le premier parlement andorran, appelé « Conseil de la terre » a été créé en 1419. Le « Consell general », notre parlement, est actuellement composé de 28 membres, élus au suffrage universel et qui représentent à la fois, la population nationale et les sept paroisses qui sont les divisions administratives de l'Andorre.

**(3)**Le Parlement vote les lois et le budget de l'Etat, et contrôle l'action politique du Gouvernement. Le Gouvernement a été créé en 1981 et confirmé par la Constitution de 1993 qui fait de l'Andorre un Etat de droit démocratique et social, dans lequel les Co-princes, le président de la République française et l'Evêque d'Urgell, « sont le symbole et les garants de la permanence et de la continuité » du pays.

(4) La volonté du Gouvernement d'Andorre est désormais, tout en consolidant la place légitime de l'Etat andorran dans le contexte européen, de donner un nouvel élan à des projets transfrontaliers, déjà abordés au sein de la *Communauté de Travaux des Pyrénées*, organisation dans laquelle notre Etat de 468 km<sup>2</sup>, enclavé au centre de la chaîne pyrénéenne, joue un rôle actif.

(5) Traditionnellement, les relations transfrontalières étaient très riches, rythmées par les événements de la vie agricole et pastorale : transhumance, foires, fêtes populaires... et par les activités caractéristiques des pays de frontière, au premier plan desquelles le commerce qui prenait quelquefois la forme de contrebande. Quelques vestiges du passé sont restés, comme en témoigne la rencontre annuelle des habitants d'Ordino en Andorre et de Vicdessos dans la Haute Ariège, deux vallées voisines que l'absence d'infrastructure routière a éloignées.

Ces relations se sont progressivement refroidies lorsque, à partir du milieu des années 60, l'Andorre a connu un développement économique spectaculaire (6) fondé sur le commerce et le tourisme qui a transformé complètement son économie de montagne. Les régions voisines, surtout françaises, n'ont vu en l'Andorre qu'un lieu de concurrence déloyale, sans prendre conscience de l'atout que pouvait représenter cet îlot de richesse à proximité.

Cette image est appelée à changer et déjà, s'esquissent d'intéressants projets pour lesquels la frontière n'est plus un obstacle, (7) comme la macro station de ski « Porte des Neiges » qui unit Porta dans les Pyrénées Orientales avec Grand Valira, qui constitue aujourd'hui le plus vaste domaine skiable d'Andorre. Côté Ariège, un téléphérique pourrait unir Arcalís et Vicdessos et la coopération d'hiver pourrait se prolonger l'été avec le parc Régional de l'Ariège. Il faut les synergies nécessaires, publiques et privées, pour que de telles initiatives voient le jour et la MOT peut nous aider à en créer les conditions favorables. (8)

La consolidation des autonomies en Espagne – et en particulier de l'autonomie catalane – et, dans une moindre mesure, les lois successives sur la décentralisation en France, ont changé la donne dans les relations transpyrénéennes : celles-ci, dans certains domaines, ne doivent plus nécessairement passer par Madrid ou Paris. L'Andorre souhaite tirer profit de cette nouvelle configuration et réciproquement, faire profiter les régions voisines de l'essor et de la diversification souhaitée de son économie, une diversification inscrite dans le *Projet de loi sur les sociétés* que le Parlement andorran devrait adopter cet automne. (9)

La *Mission Opérationnelle Transfrontalière* nous paraît un excellent vecteur de cet enrichissement mutuel qui transcende les frontières étatiques, et c'est pour cette raison que nous avons souhaité participer pleinement à ses travaux.

Le développement économique andorran a eu des répercussions très positives sur l'Urgell, la région catalane voisine, peu touchée par l'exode rural produit par la crise de l'agriculture qui a provoqué la désertification d'autres régions des Pyrénées espagnoles ou françaises. Au nord, du côté français, peut-être en raison d'un relief et d'un climat peu favorables aux échanges, peut-être parce que les différences linguistiques et culturelles sont un peu plus marquées, peut-être aussi en raison de certains préjugés, l'effet moteur de l'économie andorrane s'est fait moins sentir. Cependant, si les conditions sont réunies, en particulier, en matière d'infrastructures de communication, **(10)** l'Ariège et les Pyrénées Orientales, peuvent également trouver leur avantage à se rapprocher de l'Andorre et participer à une dynamique transnationale de croissance durable. Un pas important a été franchi en ce sens par les autorités françaises avec l'inclusion de l'itinéraire qui passe par l'Andorre au *Cadre de référence stratégique* qui constitue la base de la préparation des programmes européens.

Nous possédons maintenant un outil précieux pour la participation aux programmes européens, surtout ceux qui visent à renforcer la coopération transfrontalière : l'Accord de coopération entre l'Andorre et l'UE qui est entré en vigueur en juillet 2005. (11)

Cet Accord constitue le cadre politique et juridique du développement de la coopération dans des domaines aussi divers que l'environnement, la communication, l'information, la culture, l'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse, les questions sociales, la santé, les réseaux transeuropéens, le transport et la politique régionale. Ces derniers domaines, inscrits dans les articles 6 et 7 du texte constituent une priorité.

L'Andorre ne pourra se rapprocher vraiment des régions voisines françaises que lorsqu'il sera mis fin à son enclavement. C'est pour cette raison que nos premiers pourparlers avec la MOT ont porté sur la desserte ferroviaire de la Principauté. C'est pour cette raison également que nous insistons auprès des autorités françaises et européennes pour que l'axe routier (12) qui passe par l'Andorre, l'itinéraire européen E9, ne soit pas oublié dans les plans relatifs aux infrastructures.

Un autre domaine qui nous tient particulièrement à cœur est celui de la politique de la montagne et nous comptons sur une ample concertation avec nos voisins pour promouvoir en Europe une politique de l'espace pyrénéen analogue à celle de l'espace alpin, visant à concilier le développement économique et la préservation de l'environnement.

**(13)**

Pour « Le Pays des Pyrénées », les frontières, loin d'être un mur de séparation doivent devenir un pont.

La société andorrane traditionnelle s'est distinguée des vallées voisines par le maintien de l'indépendance des Andorrans et de leur contrôle sur le territoire, alors qu'autour d'elle, les sociétés agropastorales étaient absorbées par de puissants Etats dirigés politiquement à distance. Cette spécificité, fondement de l'identité andorrane, est incontestable mais compatible en tous points avec la coopération transfrontalière. **(14)**

Je vous remercie.